

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL

Fonds de dotation régi par l'article 140
de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

42, rue du Louvre
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2014

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL

Fonds de dotation régi par l'article 140

de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

42, rue du Louvre
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
BILAN ACTIF

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2014 (13 mois)				Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	9 053		9 053	8,56		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	95 695		95 695	90,44		
Charges constatées d'avance	1 062		1 062	1,00		
TOTAL (II)	105 810		105 810	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	105 810		105 810	100,00		

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
BILAN PASSIF

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (13 mois)	Exercice précédent Néant
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	96 575	91,27
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 523	4,27
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecart de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL(I)	101 098	95,55
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIÉS		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL(III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 698	4,44
Autres	13	0,01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	4 711	4,45
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	105 810	100,00

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
BILAN PASSIF

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (13 mois)	Exercice précédent Néant
---------------	---	-----------------------------

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2014		Exercice précédent Néant		Variation		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Prestations de services							
Montants nets produits d'expl.							
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			40 000	100,00			40 000 N/S
Reprise sur provisions, dépréciations							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			40 000	100,00			40 000 N/S
Total des produits d'exploitation (I)			40 000	100,00			40 000 N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Exédent transféré (II)							
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			40 000	100,00			40 000 N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			40 000	100,00			40 000 N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises							
Variations stocks de marchandises							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements							
Autres achats non stockés							
Services extérieurs							
Autres services extérieurs			4 013	10,03			4 013 N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			250	0,63			250 N/S
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
Subventions accordées par l'association			30 000	75,00			30 000 N/S

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2014		Exercice précédent Néant	Variation	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements					
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations					
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					
.Pour risques et charges : dotation aux provisions					
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges	1 213	3,03		1 213	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	35 477	88,69		35 477	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Déficit transféré (II)					
CHARGES FINANCIERES:					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (III)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Total des charges exceptionnelles (IV)					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	35 477	88,69		35 477	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	4 523	11,31		4 523	N/S
TOTAL GENERAL	40 000	100,00		40 000	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 13 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 105 809,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 523,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 105 810 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 40 000 euros et un total charges de 35 477 euros, dégageant ainsi un résultat de 4 523 euros.

L'exercice considéré débute le 1er décembre 2013 et finit le 31 décembre 2014.

Il a une durée de 13 mois.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions du plan comptable général et des dispositions particulières résultant du règlement CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009, portant sur les règles comptables applicables aux Fondations et Fonds de dotation, modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n 99-01 du 16 février 1999.

Les principes et méthodes utilisées sont :

Fonds associatifs / Legs et donations

Les fonds associatifs sans droit de reprise comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, ou de mise en réserves de résultat.

La dotation initiale s'élève à 95 000 euros

La dotation complémentaire de l'année s'élève à 41 575 euros

Cette dotation est consommable.

Conformément aux statuts, la dotation en capital du fonds de dotation pourra être complétée par des donations et legs qui pourront lui être consentis par toute personne physique ou morale. Cette dotation ultérieure sera consommable. La consommation de la dotation intervient dans les conditions définies par le conseil d'Administration. La quote-part de la dotation consommée au cours de l'exercice 2014 s'élève à 40 000 €

Ressources du fonds

Conformément aux statuts, les ressources annuelles du fonds de dotation se composent :

- Des dons manuels issus d'une campagne d'appel à la générosité du public autorisée;
- Des recettes provenant des activités du fonds de dotation;
- Des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant;
- De toute autre ressource non interdite par la loi

La gestion financière du fonds de dotation est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R. 931-10-21 du Code de la Sécurité Sociale, en respectant une dispersion suffisante des actifs.

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Principe de comptabilisation des ressources

Lorsque le fonds reçoit des droits ou des biens de toute nature, de dons manuels ou du mécénat qui ne relèvent pas de l'appel à la générosité publique, des libéralités, il n'y a pas d'affectation possible en ressources, toutes les sommes sont affectées à la dotation dans les fonds propres.

Les revenus tels que les produits financiers, les revenus de location, d'immeuble, les produits issus d'une donation temporaire d'usufruit, les produits de rétribution de services rendus, les recettes tirées de l'organisation de formation constituent des ressources qui sont comptabilisés dans les produits du compte de résultat.

Pour les dons manuels issus de l'appel à la générosité publique, les dispositions précisent que la collecte ira à la dotation mais que les dons peuvent être affectés, par décision du conseil d'Administration, aux ressources du fonds.

La quote-part de dotations consommables virée au compte de résultat, qui est affectée au résultat sur décision du conseil d'Administration, alimente également les ressources du fonds en vue de financer les activités opérationnelles ou de redistribution du fonds.

Financements accordés

Les financements accordés sont comptabilisés à la rubrique subventions accordées.

Les financements attribués par le CA au cours de l'exercice sont rattachés aux charges de l'exercice.

Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires à la fin de chaque exercice sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique charges à payer.

Certaines conventions sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions seront comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions.

Au cours de l'exercice, le fonds a versé 30 000 € de financements à destination du Concert Spirituel.

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances = 10 115

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	10 115	10 115	
TOTAL	10 115	10 115	

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 4 711

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 698	4 698		
Dettes fiscales & sociales	13	13		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 711	4 711		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 3 600

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 600
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 600

4.3 - Informations complémentaires sur le bilan passif

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014 Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

FONDS DE DOTATION DU CONCERT SPIRITUEL
ANNEXE

Période du 01/12/2013 au 31/12/2014 Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 3 600

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 600
Fourn.fact non parven(408100)	3 600
TOTAL	3 600

EMPLOIS	Emplois de 2013 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2013 (Colonne 3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2013 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2013 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE					
1. MISSIONS SOCIALES	75	75	1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	11 575	75
1.1 REALISEES EN FRANCE	30 000	75	1.1 DONS ET LEGS COLLECTES	11 575	75
- Actions réalisées directement	30 000	75	- Dons manuels non affectés	11 575	0
- Versements à d'autres organismes agissant en France	30 000	0	- Dons manuels affectés	0	75
1.2 REALISEES A L'ETRANGER	0	0	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions reversées directement	0	0	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2 AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0	2. AUTRES FONDS PRIVES	28 425	
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVES	0	0	4. AUTRES PRODUITS		
2.3 CHARGES LIEES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	0			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 477	75			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	35 477		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	40 000	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISE DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4 523		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - TOTAL GENERAL	40 000		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	40 000	75
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI - TOTAL GENERAL	40 000	75
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		75	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		75
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	0

SUIVI DES DOTATIONS	Ressources collectées sur 2014	Suivi des ressources collectées auprès du public sur 2014
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	11 575	75
1.1 DONS ET LEGS COLLECTÉS	11 575	75
- Dons manuels non affectés		0
- Dons manuels affectés	11 575	75
- Legs et autres libéralités non affectés		0
- Legs et autres libéralités affectés		0
1.2 AUTRES PRODUITS LIÉS A L'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE		0
2. AUTRES FONDS PRIVES	125 000	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4. AUTRES PRODUITS		
I - TOTAL DES RESSOURCES CONSOMPTIBLES DE L'EXERCICE	136 575	75
II - TOTAL DES RESSOURCES CONSOMMÉES	40 000	75
- Ressources consommées en 2014	40 000	75
-		
-		
-		
III - RESSOURCES RESTANT À CONSOMMER	96 575	0
IV - TOTAL GENERAL	0	0